

128-09-2020 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 août 2020.

Accepté _____ Maire

129-09-2020 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

| FACTURES MUNICIPALITÉ | | |
|---|---|--------------------------|
| Fournisseurs | Description | \$ taxes incluses |
| 9309-3755 Qc inc (Alain Daigle) | Débroussaillage Rang 3 Sud | 232.82 \$ |
| 9385-3117 Qc inc (Matières résiduelles) | Collectes mensuelles | 1 806.45 \$ |
| Ateliers Léopold Desrosiers | Signalisation | 465.93 \$ |
| Bell Mobilité | Cellulaire août et septembre | 96.50 \$ |
| Centre Régional Biblio | Bibliothèque | 8.63 \$ |
| COMAQ | Formation règlement d'emprunt (remplace la facture de 546.13\$) | 425.41 \$ |
| Coop Purdel - Causapscal | Gazebo | 6.07 \$ |
| Entreprises Georges Valois | Débroussaillage avec broyeur Route Daigle, Rang 5 et 6 | 7 898.78 \$ |
| Fonds d'information | Mutation juillet, août 2020 | 30.00 \$ |
| Garage Coop | Tondeuse, camionnette | 328.83 \$ |
| Hydro-Québec | Éclairage juillet et août | 413.34 \$ |
| Librairie d'Amqui | Pancarte bacs au Rang 2 | 5.75 \$ |
| MRC Matapédia | Informatique et mise à jour évaluation | 11 426.22 \$ |
| OK Pneu | Camionnette | 68.93 \$ |
| Pavages des Monts | Colle pour asphalte | 546.13 \$ |
| Petite Caisse | Timbres pour bulletin | 3.45 \$ |
| Pièces d'auto sélect | Camionnette et tondeuse | 252.95 \$ |
| Remises provinciales et fédérales | Août-20 | 2 915.83 \$ |
| Réno Vallée | 100ième au Bloc - Centenaire | 23.83 \$ |
| Services Kopilab | Copies mensuelles | 14.23 \$ |
| Visa | Bulletin, timbre, masque et berce | 84.09 \$ |
| | | |
| | | |
| TOTAL | | 27 054.17 \$ |

Ainsi que les transferts budgétaires suivants :

| DE | MONTANT | À | MONTANT |
|---|---------|---|---------|
| 02 11000 346 Congrès et frais de représentation | 148\$ | 02 11000 494 Association | 148\$ |
| 02 11000 346 Congrès et frais de représentation | 200\$ | 02 13000 414 Administration et informatique | 200\$ |
| 02 15000 417 Service Évaluation | 3134\$ | 02 15000 951 Quote-part MRC Évaluation | 3134\$ |
| 02 33000 526 Entretien machinerie-équipement | 131\$ | 02 32000 526 Entretien machinerie | 131\$ |
| 02 33000 526 Entretien machinerie-équipement | 86\$ | 02 33000 525 Entretien véhicule | 86\$ |
| 02 11000 346 Congrès et frais de représentation | 343\$ | 02 45110 446 Contrat cueillette de déchets | 343\$ |
| 02 11000 346 Congrès et frais de représentation | 6\$ | 02 45110 640 Pièces et accessoires (Bac déchet) | 6\$ |
| 02 33000 526 Entretien machinerie-équipement | 596\$ | 02 45210 446 Contrat cueillette de matières recyclables | 596\$ |
| 02 11000 346 Congrès et frais de représentation | 245\$ | 02 45230 446 Contrat cueillette de matières organiques | 245\$ |
| 02 11000 970 Subventions et dons | 557\$ | 02 62200 959 Entente développement économique | 557\$ |
| 02 33000 526 Entretien machinerie-équipement | 364\$ | 02 70120 526 Entretien équipement CCR | 364\$ |

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En fois, je donne le présent certificat.

Accepté _____ Maire

130-09-2020 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté _____ Maire

131-09-2020 : DONS

Aucune demande de don.

Accepté _____ Maire

132-09-2020: DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-02 DU BANNISSEMENT DES SACS D'EMPLETTES DE PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Matapédia, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE selon Recyc-Québec, les Québécois consomment chaque année environ un milliard de sacs de plastique qui sont un fléau pour la faune et la flore terrestres et aquatiques puisqu'ils se retrouvent dans la chaîne alimentaire et dans la nature pour plus de 100 ans;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Matapédia par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistants depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de sacs de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia a adopté une Stratégie de bannissement des sacs d'emplètes de plastique à usage unique le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

Par conséquent, le projet 2020-02 est déposé et un avis de motion a été donné par Mme Gilberte Potvin à la séance du conseil du 3 août 2020.

Accepté par _____ maire

133-09-2020 : APPROBATION DU DÉCOMPTE #1 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU RANG 5 NORD VOLET RIRL

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises d'Auteuil et fils, selon le décompte progressif des travaux exécutés no 1, volet RIRL, au montant de 202 643.10\$ (taxes incluses) concernant les travaux de voirie du Rang 5 Nord.

Accepté par _____ maire

134-09-2020 : APPROBATION DU DÉCOMPTE #1 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU RANG 5 NORD VOLET TECQ 2019-2023 ET PAERLL 2020

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chabot et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises d'Auteuil et fils, selon le

décompte progressif des travaux exécutés no 1, volet TECQ 2019-2023 et PAERLL 2020, au montant de 59 837.29\$ (taxes incluses) concernant les travaux de voirie du Rang 5 Nord.

Accepté par _____ maire

135-09-2020: ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT D'ALBERTVILLE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter la Politique d'investissement que le Comité de développement d'Albertville s'est doté pour soutenir financièrement tout projet qui répondra critère d'admissibilité.

Accepté par _____ maire

136-09-2020: PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) AVEC LA MRC ET LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que le 9 mars 2016, la MRC entérinait la nouvelle politique de projets structurants;

CONSIDÉRANT que l'entente devrait favoriser à long terme le développement durable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à verser une aide financière équivalente à celle de la Municipalité jusqu'à un maximum de 5556.79\$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à accompagner la Municipalité et le Comité dans la réalisation de la présente entente;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que :

1. La Municipalité d'Albertville confirme une participation financière de 5556.79\$ pour l'année 2020 afin de permettre la réalisation de projet qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et Ruralité de la MRC de la Matapédia.
2. La Municipalité délègue Mme Géraldine Chrétien et Mme Denise Desmarais comme représentantes de la Municipalité sur le conseil d'administration du Comité de développement d'Albertville.
3. La Municipalité mandate le Comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la Municipalité et le Comité de développement.
4. La Municipalité autorise M. Martin Landry, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le Comité de développement.

Accepté par _____ maire

137-09-2020: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #200046

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de donner un avis favorable à la demande de dérogation mineure # 200046 de M. Xavier Sénéchal et Mme Valérie Delisle-Gagnon ayant pour but de permettre qu'une galerie avant empiète de plus de 2,00 m dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m et la distance minimum de 1,50 m de la ligne avant du terrain ne sera pas respectée sous réserve qu'ils signent une décharge envers la municipalité. Cette décharge dégagera la municipalité de toutes responsabilités en cas de bris pouvant être causé par un équipement de la municipalité, et ce, dû à la proximité du chemin. Les dommages encourus seraient donc à la charge du propriétaire.

Accepté par _____ maire

138-09-2020: RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

La secrétaire dépose au conseil municipal le rapport semestriel au 30 juin 2020.

Rapport au 30 juin 2020

RECETTES

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Taxe foncière | 292 784.81 \$ |
| Païement tenant lieu de taxe | 7 218.00 \$ |
| Autres recettes sources locales | 57 087.87 \$ |
| Autres services rendus | 2 500.00 \$ |
| Transferts inconditionnels | 69 074.00 \$ |
| Transferts conditionnels | 1 310 664.51 \$ |
| Taxes d'accises | - \$ |
| Contrat d'hiver | 13 640.00 \$ |
| TOTAL DES RECETTES | 1 752 969.19 \$ |

DÉPENSES:

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Administration générale | 95 793.79 \$ |
| Sécurité publique | 35 135.36 \$ |
| Transport | 98 796.21 \$ |
| Hygiène du milieu | 30 049.11 \$ |
| Santé et Bien-être | 1 200.88 \$ |
| Urbanisme | 13 057.40 \$ |
| Loisirs et culture | 59 044.46 \$ |
| Frais de financement | 24 284.93 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES | 357 362.14 \$ |

SURPLUS, DÉFICIT - 1 395 607.05 \$

Accepté par _____ maire

139-09-2020: PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'adhérer au programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour la période triennale 2021, 2022 et 2023

Accepté par _____ maire

140-09-2020: DEMANDE À LA CPTAQ DE M. CLÉMENT BINET

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot est de 2-6X 3-4TP et des lots avoisinants est de 2-6 X 3-4TP et 5-6PT;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont de faire une érablière;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment sont favorables, car il pourra faire de l'agriculture avec le lot qu'il a déjà et qui est contigu;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale sont absents, car le propriétaire désire faire de l'acériculture et le fait d'acheter le lot voisin va lui permettre d'agrandir la population de ces érables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne sera pas affectée, car c'est pour effectuer de l'acériculture;

CONSIDÉRANT QUE l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ne sera pas affecté, car c'est pour effectuer de l'acériculture;

CONSIDÉRANT QUE la constitution de propriétés foncières a la superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, car il restera deux lots pour le vendeur et deux lots pour l'acheteur qui désire faire de l'acériculture;

CONSIDÉRANT QU'il pourra y avoir comme effet sur le développement économique de la région que cette nouvelle famille s'installe dans notre région et que durant la période des sucres, cela apportera des revenus aux petits commerces du coin;

CONSIDÉRANT QUE les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de donner un avis de conformité favorable en vertu de nos règlements municipaux en vigueur et d'appuyer la demande de M. Clément Binet auprès de la C.P.T.A.Q. afin d'aliéner

une partie des lots 6 021 885 et 5 246 885 d'une superficie de 42.0267 hectares pour faire de l'aménagement forestier avec possible éclaircissement pour récupération d'entailles potentielles d'érable ainsi que de la culture céréalière sur la partie non boisée.

Accepté par _____ maire

141-09-2020: NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À LA TABLE RÉGIONALE FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des citoyens Matapédiens est représenté par la Politique régionale municipale 2019-2020 de la MRC de La Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a à cœur les intérêts des familles;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité désire contribuer, grâce à la participation de sa représentante, au suivi continu du plan d'action de la Politique familiale municipale de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a la volonté, grâce à la participation de sa représentante, d'être présente aux rencontres de la Table dont les objectifs sont, notamment, d'échanger les bons coups famille, de s'inspirer, de s'informer et de partager les pratiques gagnantes pour les familles au cœur des municipalités;

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de nommer Mme Edes Berger à titre de représentante famille de notre municipalité à la Table régionale famille de la MRC de La Matapédia.

Accepté par _____ maire

142-09-2020: AFFAIRES NOUVELLES

142.1-09-2020 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC CONCERNANT LE CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui souhaite, par son règlement de taxation, imposer une contribution de 47 750 \$ aux 18 municipalités de la MRC de La Matapédia pour le Centre administratif;

CONSIDÉRANT QU'une entente a déjà été établie à ce sujet en 2016 et qu'une contribution de 500\$ a été négociée et entendue, conformément à l'article 206 de la Loi sur la fiscalité municipale; CONSIDÉRANT QUE, dans son rapport financier 2019, la Ville d'Amqui enregistre un surplus de fonctionnement non affecté de 1,5 million de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui, de par sa richesse foncière uniformisée, possède le plus grand pouvoir de taxation des 18 municipalités matapédiennes; CONSIDÉRANT QUE la présence du Centre administratif de la MRC de La Matapédia apporte d'importantes retombées économiques à la Ville d'Amqui.

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'appuyer la résolution faite par les membres du conseil municipal de Sayabec et de demander à la Ville d'Amqui :

1. De respecter sa parole donnée lors de l'entente négociée de bonne foi par les parties en 2016 à ce sujet
2. De ne pas imposer de couts additionnels aux 17 autres municipalités matapédiennes pour le Centre administratif;
3. De cesser immédiatement toute ingérence dans les affaires internes de la MRC de La Matapédia;
4. De respecter l'autorité du conseil des maires et de faire preuve de collégialité à l'égard des 17 autres maires de la MRC;

Il est par ailleurs résolu que la Municipalité d'Alberville ne déboursa aucune somme supplémentaire pour la tarification des services du Centre administratif. Le cas échéant, le conseil municipal autorise l'administration à soustraire la somme découlant d'une telle augmentation du montant payable pour la quote-part de la piscine d'Amqui.

Accepté par _____ maire

143-09-2020: PÉRIODE DE QUESTION

1. Mme Francine Bérubé avait des questions concernant la toiture de l'église. M. Martin Landry, maire, a invité Mme Bérubé à la réunion de travail du 21 septembre 2020 pour en discuter.

144-09-2020 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 32.

Martin Landry
Maire

Mélicca Hébert
Directrice-générale/secrétaire-
trésorière